



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immobilier

Question écrite n° 79794

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le Premier ministre sur le référé rendu public, le 19 mars 2015, par la Cour des comptes, concernant le premier bilan de la politique immobilière de l'État redéfinie en 2009. La Cour préconise d'approfondir la doctrine d'emploi de l'immobilier de l'État et d'explicitier les critères d'arbitrage entre les diverses modalités d'occupation. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur cette recommandation.

Texte de la réponse

La circulaire du Premier ministre du 16 décembre 2014 relative à l'expérimentation des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) prévoit une refonte globale de la circulaire du 16 janvier 2009 sur la politique immobilière de l'État (PIE) à l'issue de l'expérimentation. Par ailleurs, et conformément à l'engagement pris par le Premier ministre dans sa réponse au Premier Président de la Cour des comptes en date du 6 mars 2015, le ministre des finances et des comptes publics et le secrétaire d'État au budget ont confié à l'Inspection générale des Finances (IGF) une mission visant à améliorer la transversalité de la politique immobilière de l'État. La nouvelle circulaire s'appuiera sur le retour d'expérience des SDIR, ainsi que sur les conclusions de la mission confiée à l'Inspection générale des Finances (IGF), prévus pour l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79794

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3699

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7690